



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cotisation annuelle : 45 €

25 € si vous êtes déjà adhérent d'une autre association, précisez :

[] 02 [] 62 [] 80 [] autre _____

Règlement par chèque à l'ordre de CAN 59 à renvoyer à : Patrick Werquin, 6 rue Jacques Prévert, 59281 RUMILLY en CAMBRESIS.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

N° de permis de chasse :

Tél :

Email :

J'atteste avoir reçu et accepté le règlement intérieur ci-joint

Vos données sont recueillies aux fins de votre inscription et pour vous faire bénéficier des activités et informations de notre association. Elles sont conservées 5 ans après votre dernière inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des données vous concernant en vous adressant à contact@can59.fr. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'association les « Chasseurs à l'Arc du Nord », ses représentants et toute personne agissant avec leur permission :

- à me photographier, enregistrer ou filmer, dans le cadre des activités de l'association, et notamment lors des réunions, chasses, formations, évènements ;

- à publier sur tout support permettant de communiquer auprès du public (presse, médias, web, salons, expositions, publicité), les photos et séquences filmées sur lesquelles j'apparais, intégralement ou par extrait.

L'association s'engage à ne diffuser que des images ne nuisant pas à ma vie privée ou à ma réputation.

Si toutefois, une photo et/ou une séquence filmée sur laquelle je figure ne me convient pas, l'association s'engage à la retirer sur simple demande écrite de ma part.

J'accorde cette autorisation à titre gracieux.

Fait à _____, le _____

NOM :

PRENOM :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

CHARTRE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

EDUQUER – FORMER – TRANSMETTRE

L'adhésion au CAN 59 implique une acceptation des règles décrites dans le présent document « Charte et règlement intérieur ».

Le CAN 59 étant affilié à la FFCA, en adhérent au CAN 59 vous êtes de facto adhérent de la FFCA.

Je m'engage à respecter la réglementation et les lois en vigueur et plus particulièrement celles de la chasse à l'arc.

Je suis les règles de sécurité, les conditions de sécurité pour soi et pour autrui doivent toujours être prioritaires à toutes autres actions.

Lors des chasses, je m'engage à respecter intégralement les autorisations et conditions de tirs énoncées.

Je m'engage à rechercher et récupérer le gibier blessé. Le gibier récolté doit être traité avec tous les égards.

Si l'ensemble des conditions requises ne sont pas réunies, ne pas flécher est aussi un acte de chasse.

De par notre éthique, le chasseur à l'arc et son matériel doivent être efficient : lames affutées, rasoir, arc réglé, puissance de l'arc adapté à ses capacités de tir, chasseur entraîné régulièrement et connaissant ses limites.

J'adopte une attitude respectueuse lorsque je pratique ou parle de chasse à l'arc et me conduis de façon telle que je sois toujours le bienvenu sur le terrain, en assurant le respect de tous les usagers de la nature.

Je transmets mes connaissances et les valeurs de la chasse.

On se rappellera enfin que la chasse ne se pratique pas seulement avec une arme, mais avec sa sagesse, sa générosité et sa réflexion.

L'éthique c'est ce qu'on s'autorise à faire lorsqu'on est seul, sans témoin et en action de chasse.

Association des Chasseurs à l'Arc du Nord